

MINESEC
DRES-CENTRE
Délégation Départementale du Mfoundi
Lycée de Nkolmesseng
Département d'EC


Evaluation N° 2

République du Cameroun
Paix -Travail-Patrie

Année scolaire 2024-2025

Classe de : PA&C&D
Coef : 2
Durée : 2 h

PREMIERE PARTIE : Evaluation des ressources 9 points

A : Evaluation des savoirs 5 points

Dans une production de 10 à 15 lignes, présente deux manifestations de l'intégrité morale en milieu scolaire.

B : Evaluation des savoirs être

En ce qui concerne la société, le devoir de ses membres, les individus, est semblable à celui des organes du corps humain. Autrement dit, l'homme doit rechercher son intérêt à travers les intérêts de la société dans son ensemble, et dans tout ce qu'il entreprend il doit prendre en considération le bien de la société afin de pouvoir goûter les fruits de son dur labeur. L'homme doit essayer de faire bénéficier les autres, afin de recevoir des bénéfices lui aussi. Il doit protéger les droits des autres afin que ses propres droits soient protégés. C'est là un point que l'on peut comprendre par le bon sens et la perspicacité.

www.diplomatie.gouv.fr

Présente deux attitudes citoyennes dans le document proposé et donne deux avantages de ces attitudes (4pts)

DEUXIEME PARTIE : Evaluation de l'Agir Compétent 9 pts

Thème problématisé : Promotion et présentation de l'intégrité morale au Cameroun

Document 1 : Lutte contre la corruption : le combat continue

«Il est clair que la lutte contre la corruption au Cameroun a évolué à travers la réforme des normes. Laquelle est passée par la création des institutions chargées de lutter contre ce fléau et les infractions assimilées. Il s'agit entre autres, des institutions administratives, à savoir.....l'agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), la commission Nationale Anti (CONAC) ainsi que des institutions disciplinaires ou judiciaires telles que le Conseil de discipline budgétaire et financière, le Tribunal criminel Spécial... Au plan financier, la CONAC a pu, grâce à ses investigations, freiner le gaspillage des fonds publics en dévoilant des cas de mauvaise gestion, de fraude fiscale, d'exécution de projets non conformes aux normes ainsi que des cas de fonctionnements fictifs....Pour sa part, l'ANIF a récemment révélé qu'au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les flux financiers liés aux infractions, à la corruption, aux détournements de deniers publics, aux faux et usages de faux, aux trafics et fraudes diverses s'élèvent à 256 milliards de F environ... »

<https://www.cameroon-tribune>, consulté le 29/01/2019

Document 2 : Article 66

Document 3 : La une d'un journal

Le Président de la République, le Premier Ministre, les membres du gouvernement et assimilés, le Président et les membres du bureau de l'Assemblée Nationale, Le Président et les membres du bureau du Sénat, les Députés et les Sénateurs, tout détenteur d'un mandat électif, les Secrétaires Généraux des Ministères et Assimilés, les Directeurs des administrations centrales, les Directeurs Généraux des entreprises publiques et para-publiques, les Magistrats, les personnels des administrations chargées de l'Assiette, du recouvrement et du maniement des recettes publiques, tout gestionnaire du crédits et des biens publics, doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction. Une loi détermine les autres catégories de personnes assujetties aux dispositions du présent article et en précise les modalités d'application



Extrait de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972

www.lejour.com

Consigne : En dépit de l'existence de plusieurs institutions en charge de la promotion et de la préservation de l'intégrité morale au Cameroun, plusieurs hauts fonctionnaires de la République pillent toujours les fonds publics. Rédige une production cohérente dont les grandes lignes reposent sur les tâches ci-après :

- 1- Présente deux (02) institutions administratives chargées de la promotion et de la préservation de l'intégrité morale au Cameroun
- 2- Présente deux (02) conséquences des détournements des fonds publics sur les conditions des citoyens camerounais
- 3- Propose deux (02) solutions permettant de lutter efficacement contre les détournements de fonds publics au Cameroun

Perfectionnement : 2 pts

Examinatrice : Mme LEKEULEM, PCEG